



L'Association ACARS recrute

### 3 Aides soignant(e)s de nuit

en **CDI à temps partiel (0.71 ETP + remplacements)**

L'ACARS, association stéphanoise créée en 1976, œuvre pour l'autonomisation de personnes en difficulté sur le plan professionnel, social et/ou médical. Elle a pour objet de promouvoir des initiatives et gérer des services d'hébergement, logement, insertion, prévention et accompagnement sur le bassin stéphanois.

En réponse à un besoin identifié, l'ACARS crée un service de **Lits d'Accueil Médicalisé (LAM)**. Son objectif est de proposer et dispenser des soins médicaux et paramédicaux à des personnes sans domicile fixe atteintes de pathologies chroniques non bénignes, et qui nécessitent un suivi thérapeutique à plus ou moins long terme.

Dans ce contexte de création de service, l'ACARS recrute en CDI **3 Aides soignant(e)s de nuit, à temps partiel (0.71 ETP + remplacements)**, pour une ouverture de service prévue le 4 septembre 2023.

#### Votre profil :

- Vous êtes Titulaire du Diplôme d'Etat d'Aide Soignant et portez un réel intérêt à l'accompagnement d'un public adulte, en grande précarité
- Vous êtes dynamique et motivé(e) à l'idée de vous impliquer dans la création d'un nouveau dispositif
- Vous connaissez les différentes pathologies liées à la grande précarité, à la vie à la rue, et notamment les différentes pathologies pouvant engendrer une perte d'autonomie importante

#### Les missions du poste :

Sous la responsabilité de la Cadre de santé, et en lien avec le médecin de la structure, vous travaillez en équipe pluridisciplinaire et exercez les missions suivantes :

- Dispenser des soins de nursing (aide à la toilette, aide à l'habillage, aide aux repas, aide aux déplacements, préparation, chauffe et service des repas, etc.)
- Distribuer les traitements par délégation des infirmiers
- Participer au diagnostic médico-social des résidents par l'observation de leur état de santé général, le recueil et la transmission de ces informations,
- Participer à la définition, à la mise en œuvre et aux évolutions du projet de soins et du projet de vie personnalisé des patients
- Accompagner et encourager les résidents dans les actes du quotidien et les activités de la vie sociale et relationnelle sur la base de leur situation médico-sociale
- Transmettre et tracer les actes dans le dossier informatique du résident

#### Les conditions d'emploi :

- Référence à la Convention Collective du 15 mars 1966, annexe 4
- Salaire brut mensuel de **1 454,49 € primes Segur incluses** (pour 0.71 ETP, hors remplacements) en début de carrière (Reprise de l'ancienneté sur justificatifs)
- **Congés supplémentaires** (3 jours par trimestre x 3 trimestres)
- Planning établi sur une continuité de service 24h/24, roulement horaires sur 3 semaines (21h15-7h15) – 2 ou 3 nuits par semaine),
- 1 weekend travaillé sur 3 (2 weekends vendredi-samedi-dimanche de repos)
- Temps partiel + remplacements des absences
- Possibilité de formations internes
- Logiciel de gestion du temps de travail (Octime) et du suivi des résidents (NetVie)
- Mutuelle d'entreprise prise en charge à 50% et abonnement transport en commun pris en charge à 50%

**Pour candidater, merci d'adresser vos CV et lettre de motivation  
à Amandine LAFONT, Responsable RH - [alafont@association-acars.fr](mailto:alafont@association-acars.fr)**